



BOURSE LYCÉE - RENTRÉE 2020

publié le 14/05/2020

Madame, Monsieur,

Si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée (voir barème de la notice jointe), vous retournerez au collège, **avant le 3 juillet**, le dossier papier complété et signé.

Si vous ne pouvez pas l'imprimer, vous pouvez venir retirer ce dossier au collège.

En cas de difficultés, contactez la gestion du collège.

Le service de la gestion.

Documents joints

 [notice_bourse_de_lycee_annee_scolaire_2020-2021](#) (PDF de 230.4 ko)

 [formulaire_de_demande_de_bourse_de_lycee_annee_scolaire_2020-2021_](#) (PDF de 369.1 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.